

CPS info

N°14 – Octobre 2010

Pour adresse:

Département de la santé et de l'action sociale – Secrétariat général
Bâtiment administratif de la Pontaise – Av. des Casernes – 1014 Lausanne
Tél. 021 316 50 20 – Fax 021 316 50 69

Actuel

Le rapport d'activité 2009 du CPS est disponible au secrétariat.

Le rapport du CCF concernant la facture sociale 2009 est à disposition des communes qui en feront la demande au BIC, info.bic@vd.ch.

Agenda

Dernières séances du CPS :

2 février, 23 mars, 27 avril, 22 juin, 6 juillet et 28 septembre 2010

Prochaine séance du CPS :

30 novembre 2010

Contacts

Présidence

Jean-Claude Christen, jc.christen@bluewin.ch

Représentants des communes

Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement de la Ville de Lausanne,
jean-christophe.bourquin@lausanne.ch

Jean-Michel Clerc, président du Comité directeur de l'Association régionale de l'action sociale Chablais - Pays-d'Enhaut, jmiclerc@bluewin.ch

Laurent Wehrli, président du Conseil des régions RAS,
wehrli.laurent@bluewin.ch

Représentants de l'État

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC,
anne-catherine.lyon@vd.ch

Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS,
pierre-yves.maillard@vd.ch

Jean-Claude Mermoud, chef du DEC,
jean-claude.mermoud@vd.ch

Secrétariat

Georges Piotet, responsable des affaires sociales Secrétariat général du DSAS, georges.piotet@vd.ch

Sommaire

Dans sa séance du 28 septembre, le Conseil s'est prononcé sur la campagne d'information proposée par le Département de la santé et de l'action sociale visant à encourager les subsidiés à opter pour une caisse maladie dont les primes sont avantageuses.

Il a aussi pris acte des développements prévus en matière de courts séjours pour ces prochaines années et traité différents dossiers concernant la communication sur ses activités.

Par ailleurs, au début du mois de septembre, le Conseil s'est prononcé par voie de circulation sur un projet d'arrêté concernant les subsides aux primes d'assurance-maladie versés en 2011.

Avec *CPS info*, le Conseil entend renforcer le dialogue avec les autorités communales dans les différents domaines qui relèvent de sa compétence. La rubrique questions / réponses reste inutilisée dans ce numéro. Le Conseil vous encourage vivement à en faire usage à l'avenir. Vos questions peuvent être adressées au secrétariat du Conseil.

Décisions du CPS

Séance du 28 septembre 2010

Opération changement d'assureur

Le Conseil a donné un préavis favorable à la campagne d'information proposée par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) visant à encourager les subsidiés à opter pour une caisse maladie dont les primes sont avantageuses.

Presque toutes les caisses prévoient des hausses de primes en 2011, certaines modérées, d'autres beaucoup plus fortes.

Comme en 2008, le DSAS entend publier un document destiné à une large diffusion (tous les professionnels de l'action sociale et médico-sociale du canton, tous les subsidiés connus du Service des assurances sociales et de l'hébergement) informant que le Conseil d'Etat incite tous les assurés affiliés auprès d'assureurs dont les primes 2011 sont élevées à changer de caisse-maladie. L'envoi indiquera les modalités formelles à suivre (lettre-type de démission et d'affiliation, numéro de téléphone gratuit « hotline » d'aide et de conseil à leur disposition, lien internet). Il citera les assureurs qu'il est conseillé de quitter et ceux qu'il convient de choisir. Pour les assureurs qui ont constitué un groupe, il sera conseillé de choisir l'assureur le meilleur marché du groupe de telle manière que les assurés puissent conserver leurs habitudes pour l'envoi des factures ou en matière d'assurances complémentaires. Cet envoi sera accompagné d'une communication plus large (annonces dans les quotidiens d'audience cantonale et régionale).

Une opération similaire menée par le canton en 2008 avait débouché sur des résultats positifs, puisqu'un montant de l'ordre de 1 million avait été économisé en matière de subsides et que les parts à charge des assurés concernés avaient pu diminuer ainsi de plus de 5 millions.

Le Conseil a préavisé favorablement cette campagne, qui est conforme au devoir d'information du DSAS prévu dans la LVLAMal. La question a toutefois été posée s'il était prudent de mentionner les assureurs qu'il est conseillé de quitter. Les membres du Conseil qui se sont exprimés à ce sujet ont estimé qu'il serait peut-être plus judicieux de ne faire état que des assureurs dont les primes sont avantageuses, comme cela était fait précédemment.

Courts séjours

Le Conseil a pris acte des développements prévus en matière de courts séjours pour ces prochaines années.

Dans son programme de législature 2007-2012, le Conseil d'Etat a retenu une mesure visant à faciliter la prise en charge de la dépendance ou du handicap en priorisant le maintien à domicile par l'élargissement de l'offre en structures intermédiaires accessibles financièrement. Cette offre comprend les logements adaptés ou protégés, les unités d'accueil temporaire (UAT) et le court séjour. Celui-ci est défini dans la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS).

Le court séjour est un hébergement temporaire nécessitant une prise en charge et des soins médico-sociaux. Il se déroule en établissement médico-social, dans le but de favoriser le maintien

et le retour à domicile et est limité à 30 jours par année civile. Prescrit par un certificat médical, il est effectué uniquement dans les établissements médico-sociaux reconnus d'intérêt public et dans les divisions pour malades chroniques des hôpitaux (divisions C). Il a pour but de favoriser et de prolonger le maintien dans leur milieu de vie de personnes dépendantes, momentanément affaiblies (âgées, malades ou handicapées). Il vise également à soulager l'entourage qui soutient la personne âgée ou handicapée. Il permet par ailleurs la transition entre la sortie de l'hôpital et le retour à domicile.

L'expérience accumulée depuis de nombreuses années prouve que le court séjour permet à des personnes fragilisées de retrouver de l'autonomie et de retourner à domicile dans de bonnes conditions. En retardant ou évitant une prise en charge en institution, il génère également des économies pour les collectivités publiques.

Le Conseil a pris acte des développements en matière de courts séjours préconisés par la Commission cantonale des structures intermédiaires (professionnalisation de la prise en charge, meilleure coordination de l'offre avec la gestion par les BRIOs d'un certain nombre de lits d'EMS dédiés à cette mission) et des nouveautés introduites à partir du 1^{er} janvier 2010 concernant le financement, visant à la fois à améliorer la fluidité des personnes dans le dispositif de soins et à éviter que le budget de certaines d'entre elles ne soit déséquilibré. Il a également pris connaissance des perspectives de développement de l'offre au cours des prochaines années.

Communication sur les activités du Conseil

Le Conseil a fait le bilan de la séance d'information organisée dans le district du Gros-de-Vaud, décidé d'étendre la diffusion de CPS info à l'ensemble des députés au Grand Conseil et pris position sur la demande de la Commune d'Arzier – Le Muids de recevoir l'ordre du jour de ses séances.

Dans sa séance du 27 avril 2010, le Conseil avait étudié les moyens susceptibles d'améliorer la communication avec les autorités communales. A cette fin, il avait décidé d'informer les préfets qu'il se tenait à disposition des communes qui le souhaiteraient pour participer à des assemblées, afin de les informer aussi bien sur la facture sociale que sur sa propre activité. Suite à cette démarche, 3 séances d'information ont été agendées dans 3 districts : Gros-de-Vaud, Lavaux-Oron et Aigle.

Dans sa séance du 28 septembre, le Conseil a dressé un bilan positif de la première de ces séances. Il a également décidé d'étendre la diffusion de CPS info à l'ensemble des députés au Grand Conseil, afin de mieux leur faire connaître ses activités.

Enfin, il a pris position sur la demande qui lui a été adressée par la Commune d'Arzier – Le Muids de recevoir l'ordre du jour de ses séances. Constatant que ces ordres du jour connaissent de fréquentes et souvent tardives modifications, il a estimé qu'il ne pouvait être donné suite à cette demande sans accroître considérablement la charge du secrétariat. En lieu et place, le Conseil fera désormais figurer dans CPS info les objets dont il devra vraisemblablement traiter dans ses prochaines séances.

Consultation par voie de circulation

Projet d'arrêté concernant les subsides aux primes de l'assurance-maladie obligatoire en 2011

Le Conseil a donné son accord au projet d'arrêté soumis par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Le Conseil a été consulté sur le projet d'arrêté concernant les subsides aux primes de l'assurance-maladie obligatoire en 2011. Il a pris acte de l'augmentation des dépenses due à la hausse du nombre de bénéficiaires avec une prise en charge complète de la prime (bénéficiaires du RI et des PC AVS-AI) et à une augmentation moyenne de 4% des primes en 2011.

Le projet d'arrêté qui lui a été soumis propose un certain nombre de mesures destinées à alléger les charges des ménages dont le budget est particulièrement grevé par ce poste et a pour conséquence d'augmenter le nombre de subsidiés dans le canton de quelque 12'000 unités :

- relèvement de la déduction pour enfant, conformément au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil d'août 2008, afin de soulager les familles du poids des primes ;
- augmentation du subside maximum applicable aux jeunes adultes, cette catégorie d'assurés payant le plus lourd tribut aux hausses de primes depuis 2009 ;
- adaptation du subside minimal aux hausses de primes, exigée par la LAMal ;
- relèvement du subside minimum de Fr. 10.- à Fr. 20.- par mois et versement d'un subside fixe de Fr. 20.- par mois à tous les ménages dont le revenu déterminant se situe entre plus de 51'000 et 65'000 francs, afin d'améliorer la situation des ménages d'adultes dont les ressources se situent juste au-dessus de la limite de revenu et qui assument de ce fait la plus lourde charge pour payer leurs primes.

Les membres du Conseil se sont prononcés sur ce texte par voie de circulation. A l'exception de l'un d'eux qui a émis un certain nombre de réserves, ils ont donné un préavis positif.

Objets inscrits à l'agenda du Conseil

- Développement de la fonction sociale dans les BRIOs
- Programme cantonal 2011 de prévention du surendettement
- Fusion ASBV / AVEC
- Convention pour prestations socio-éducatives
- Projet UAT 2010
- Soutien aux proches aidant
- Modification de la loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales
- Révision de la LAIH (Plan stratégique handicap 2011)
- Rapport d'activité 2010 du Conseil
- Règlement d'application PC familles / rente-pont AVS

- Modification du règlement d'application de la loi sur le recouvrement et les avances sur pensions alimentaires

Le Bureau du Conseil

Distribution : Conseil d'Etat (par son président) et Chancellerie
 Conseil des régions RAS (par son président), communes vaudoises, UCV, AdCV, Lausanne Région
 députés au Grand Conseil
 services concernés : SASH, SPAS, SSP, SG-DSAS, SDE, SPJ, SESAF, DGEP, SPOP, SPEN
 secrétariats généraux des départements concernés : DEC, DFJC, DINT
 préfètes et préfets
 Contrôle cantonal des finances
 centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés